

Concertation préalable volontaire du 26 janvier au 27 février 2026

Saint-Avertin (37), le 05 février 2026



« Nous travaillons ces terres avec passion. Aujourd'hui, notre enjeu n'est pas de produire plus, mais de produire mieux, durablement. L'agrivoltaïsme est pour nous une piste de travail sérieuse, pour protéger nos sols, nos cultures et nos animaux, tout en sécurisant collectivement l'avenir de nos fermes. Rien ne se fera sans l'agriculture, ni sans le territoire. »

Les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême

Un projet agricole collectif, ancré dans le territoire

Sur le plateau du Val de Dême, 6 exploitants agricoles voisins ont choisi de travailler ensemble pour réfléchir à l'avenir de leurs fermes face aux évolutions économiques, climatiques et sociétales. Accompagnés par GLHD (Green Lighthouse Développement), spécialiste français de l'agrivoltaïsme, ils explorent une voie qui associe production agricole et énergie solaire, renouvellement de la biodiversité, sans extension de leurs surfaces agricoles utiles.

Le projet « Les Fermes Ensoleillées du Val de Dême », porté par le collectif des Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD), concerne 4 exploitations situées à Marray et aux Hermites, aux productions variées : cultures, élevage ovin, porcin et laitier. Leur ambition commune est claire : viser l'autonomie alimentaire des élevages via un « plan protéine » en circuit-court, pérenniser des fermes à taille humaine, assurer un filet de sécurité soutenant l'innovation agricole et rester pleinement des acteurs agricoles locaux.

Un projet en phase d'études, construit étape par étape

À ce stade, le projet se situe en amont de toute conception définitive. Les parcelles aujourd'hui étudiées constituent une zone d'étude, c'est-à-dire une enveloppe de travail permettant de conduire des analyses agricoles, environnementales, paysagères et techniques.

Au fil des études exploratoires, cette zone a déjà été réduite et ajustée, afin d'éviter certains secteurs présentant des contraintes environnementales fortes ou l'absence de projet agricole associé. Ces évolutions illustrent la démarche engagée : rien n'est figé, et les décisions futures dépendront des résultats des études et des échanges avec le territoire.

L'objectif est de vérifier, de manière rigoureuse et indépendante, que le projet respecte pleinement le cadre réglementaire de l'agrivoltaïsme, qui impose le maintien d'une activité agricole réelle, durable et prioritaire, ainsi que la réversibilité complète des installations.

Des services attendus pour les parcelles agricoles

Pour les agriculteurs du PAVD, l'agrivoltaïsme n'est pas une fin en soi, mais un outil au service de leurs pratiques agricoles. Le système de coactivité envisagé pourrait apporter plusieurs bénéfices concrets :

- Diversification des rotations (légumineuses, protagineux, prairies temporaires) au service de l'autonomie alimentaire des fermes,
- Amélioration du confort des animaux et protection des prairies lors des épisodes de fortes chaleurs,
- Meilleure gestion de l'eau et réduction du stress hydrique pour certaines cultures,
- Sécurisation économique permettant d'investir, de transmettre et d'installer de jeunes agriculteurs sans alourdir l'endettement.

Le projet vise également à participer, à son échelle, à la production d'électricité renouvelable injectée sur le réseau local, en cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux. Cette production complémentaire s'inscrit dans une logique de mix énergétique diversifié et bas carbone, tout en respectant la vocation agricole des sols et le principe de sobriété foncière.

Une concertation préalable volontaire, ouverte et progressive

Souhaitant concevoir un projet utile, compréhensible et bien intégré, les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD) ont décidé de lancer une concertation préalable volontaire, du 26 janvier au 27 février 2026, faisant suite à un large porteur à connaissance lancé dès le 14 janvier 2026.

Cette concertation porte sur la zone d'étude et sa zone d'influence, incluant les communes de Marrey, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême. Bien qu'aucune installation ne soit envisagée à Chemillé-sur-Dême, la commune est pleinement associée en raison des enjeux d'insertion paysagère, d'usages partagés et de continuité territoriale.

Encadrée par un tiers indépendant, la démarche participative repose sur une information accessible, des temps d'échange variés et la traçabilité de l'ensemble des contributions, qui feront l'objet d'un bilan rendu public.

Les temps forts de la concertation

Suite au dispositif de porte-à-porte mené les 26 et 27 janvier 2026, visant à introduire le projet auprès des riverains et des usagers locaux, les Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dême (PAVD) vous invitent à trois rendez-vous thématiques ouverts à toutes et tous :

- **11 février à partir de 17h : Visite & atelier « Insertion paysagère »**
 - 17h–18h15 : visite de site (covoiturage depuis la salle des fêtes de Marrey)
 - 18h30–20h : atelier cartographique en salle (salle des fêtes de Marrey)
- **18 février à partir de 14h : Stand d'information lors de la Fête des Crêpes** (Place de l'Église aux Hermites)
- **24 février à partir de 18h30 : Atelier « Usages locaux »** (salle « La Petite Classe » des Hermites) pour échanger autour des pratiques agricoles, de chasse, de loisirs et de déplacements.

Chacune de ces rencontres permettra de présenter le projet en détail et de répondre à l'ensemble des questions.

Comment contribuer ?

Pendant toute la durée de la concertation, chacun peut déposer ses observations :

- Sur les registres papier disponibles en mairies de Marrey, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de communes Gâtine-Racan et Castelrenaudais,
- Par email à l'adresse suivante : contact@fermes-ensoleillees-deme.fr

Toutes les informations sur le projet et un formulaire de participation sont également accessibles sur le site internet du projet : www.fermes-ensoleillees-deme.fr